

À l'ordre du jour

1. **Accord Primes et Indemnités**
2. **Accord relatif au dialogue social de la Branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières**
3. **« Activités sociales »**

En introduction de séance et, suite à la réaction, ou plutôt au manque de réaction des employeurs suite au courrier adressé par l'interfédérale proposée par FO, les fédérations syndicales ont fait la déclaration suivante :

« Les 5 fédérations syndicales des IEG, représentatives au sein de la Branche des IEG se sont adressées, par lettre ouverte, aux présidents de l'UFE et de l'UNEmIG considérant insuffisantes les propositions pour le SNB, très en deçà de l'inflation prévue pour 2013.

En réponse au refus de l'ensemble des fédérations de signer l'Accord de Branche, la décision unilatérale d'augmentation du SNB de 0,8 % (en recul de 0,2 % par rapport à votre dernière proposition !) est apparue comme une véritable provocation.

Alors que la communication financière des entreprises met en avant des résultats en hausse avec, a minima, une stabilité des dividendes, il est inadmissible que les salariés aient à subir une perte considérable de leur pouvoir d'achat !

Pour les salariés, comme pour nous, il est clair que vous cherchez avant tout la satisfaction des actionnaires et des marchés, plutôt que la juste rétribution des salariés.

Aussi, nous demandons la réouverture des négociations salariales de Branche pour le maintien du pouvoir d'achat des électriciens et gaziers, au plus tard pour la CPB du 17 janvier 2013.

Les 5 fédérations se réuniront à nouveau le 9 janvier 2013, pour faire un point sur l'avancée de la situation. En conséquence, nous vous demandons de nous faire connaître votre position avant cette date. »

Suite à cette déclaration, les employeurs ont indiqué prévoir une réponse - ce qui en période des vœux mérite toutefois d'être vérifié !

1. Accord Primes et Indemnités

Cet accord peut être qualifié d'accord technique, dans la mesure où il s'agit d'entériner l'évolution des primes et indemnités, indexées sur des indices définis.

Cet accord est toutefois, cette année, la traduction de « la double peine » dans la mesure où certaines primes sont indexées sur le Salaire National de Base et, de ce fait, n'évolueront même pas en fonction de l'augmentation officielle du coût de La vie !

Concernant les « frais de restauration » et, la « prime de panier », l'évolution sera de 2,97 %, « L'indemnité mensuelle pour charge de Famille » évoluera de 1,93 % enfin, les frais d'hôtellerie évolueront de 6,3 %.

Le champ d'application de cet accord, que FO Énergie et Mines vient de signer, fait que ces barèmes sont applicables dans toutes les entreprises de la Branche, sans exception, au 1er janvier 2013.

2. Accord relatif au dialogue social de la Branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières

Il s'agit de la renégociation de l'accord fixant les modalités et les ambitions du Dialogue social dans la Branche.

Pour mémoire, ce dialogue social est fortement encadré par le code de l'Énergie, qui est la traduction de la loi de février 2000 qui a créé la Branche des IEG, mettant fin aux dispositions Statutaires telles qu'héritées de la loi de Nationalisation.

Cette CPB a permis de balayer une première proposition de texte, s'appuyant sur le corps de l'ancien accord. La nouveauté de ce projet réside dans l'article 1 qui a vocation à marquer les orientations et ambitions en matière de dialogue social des futurs signataires.

C'est donc principalement sur cet article que se sont concentrées nos interventions !

Pour FO, « l'amélioration des conditions matérielles et morales » des Électriciens et Gaziers est subordonnée à l'évolution des méthodes et pratiques en matière de dialogue social.

Pour autant, FO ne souhaite pas s'inscrire dans un processus qui conduirait à perdre les repères collectifs forts que représentent les textes de Branche (pers., accords normatifs...) au profit d'éventuelles négociations menées entreprise par entreprise, porteuses d'inégalité et conduisant au Dumping social.

FO est dans l'attente de la nouvelle version promise par les employeurs à l'issue des débats.

Cette négociation devrait se poursuivre à la prochaine CPB, le 17 janvier prochain.

3. « Activités sociales »

La délégation FO, présente pour ce point, a lu la résolution du Comité Exécutif Fédéral du 5 décembre dernier et, a indiqué aux employeurs qu'elle quittait la séance.

Prochaine CPB, le 17 janvier 2013.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**